

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf du mois de décembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Serge ENTRAYGUES, Georges BOUSQUET, André FABRE, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Martine COURVEILLE, Marie-Dominique PESTRE-SURLES (suppléante de M. Jacques THOUROUDE).

Membres à voix consultative :

Médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, LTN Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant de SCH Julien DURAND),
CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, COL Christophe DULAUD, Julien ESTIVALS.
Mme Michèle VINCENT.

Secrétaire : Lieutenant colonel Florian SOUYRIS.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 4.

Date de la convocation : 8 décembre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°079/CA - 12/14**

**OBJET : Renouvellement du contrat de la carte achat**

Conformément, au principe de carte achat, instauré par la publication du décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat concernant les circuits et les procédures d'achat de petit montant.

Le recours à une "carte d'achat" a pour objectif de simplifier la chaîne de dépense, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement.

D'une part, le Président rappelle que par délibération du 30 novembre 2009, le CASDIS :

- ✓ avait décidé de doter le SDIS d'un système carte d'achat,

D'autre part que par délibération du 30 mars 2012, le CASDIS :

- ✓ avait pris acte de poursuivre ce système de paiement.

Considérant que cette carte d'achat est utilisée pour tout achat de fournitures ou services, ne rentrant pas dans le cadre des marchés publics pour les service mécanique et que son utilisation a été étendue dans les groupements territoriaux pour l'achat de fournitures bâtementaires, d'alimentation, et le paiement des déplacements lors de missions et formations.

.../...

Le bilan chiffré du paiement par carte d'achat est d'environ 100 factures par mois.

Le contrat étant arrivé à échéance, il est nécessaire de le renouveler.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider la poursuite de ce système de paiement ;
- d'autoriser le président à signer le contrat avec l'organisme bancaire émetteur de cartes d'achat ;
- d'autoriser à procéder à toute modification de désignation de porteurs de carte ;
- d'autoriser le président à définir les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **5 janvier 2015**  
et de la publication-notification du **6 janvier 2015**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité